

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 2797)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 182

AMENDEMENT

présenté par
M. Duparay

ARTICLE 2 BIS

I. – À l'alinéa 8, après le mot :

« convention »,

insérer les mots :

« la transmet »

II. – En conséquence, compléter le même alinéa 8 par les mots :

« transmet la convention » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.